

URBANISME

ZAC Ivry-Confluences

- A) Dénomination d'une nouvelle voie
- B) Dénomination d'un nouvel espace public

EXPOSE DES MOTIFS COMMUN

Le programme de la ZAC Ivry-Confluences, créée par arrêté préfectoral en date du 28 octobre 2010, prévoit des logements, des activités, des équipements et de nouveaux espaces publics et voiries.

Lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 15 décembre 2010 au 24 janvier 2011, la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, valant Déclaration d'Utilité Publique (DUP), comportait le plan prévisionnel des futurs espaces publics. Par arrêté en date du 11 juillet 2011, le préfet a déclaré d'utilité publique l'aménagement de la ZAC Ivry-confluences.

Dans ce cadre, des dossiers de permis de construire ont été déposés notamment sur les îlots entre le boulevard de Brandebourg, les rues Pierre Rigaud, Maurice Gunsbourg et Maurice Couderchet, pour la construction des logements et équipements prévus. Sachant qu'une future voie publique traverse ces îlots et que pour définir les adressages postaux, il convient de lui donner un nom, le groupe de travail sur les dénominations propose de l'appeler « *rue des Lampes* ». De même qu'il propose pour le futur square public, séparant ces îlots le nom de « *square de la Minoterie* ».

Historique des noms :

- Rue des Lampes

Etablie en 1888 à Ivry, l'usine de la *Compagnie générale des lampes à incandescence* s'honore d'être la première à avoir produit des ampoules en France. Absorbée par la *Compagnie générale d'électricité*, elle s'étend, en 1914, sur 5 hectares entre les actuelles rues Maurice Gunsbourg et Pierre Rigaud. 3 000 salariés y travaillent. En 1921, la *Compagnie des lampes* lui succède puis s'associe dix ans plus tard au groupe Philips pour donner naissance aux *Fabriques réunies de lampes électriques*. En 1950, cette société compte 1800 salariés. Les Ivryens appelaient communément cette usine « les Lampes ».

Le nom de « rue des Lampes » associé à la cheminée de l'usine toujours visible, au carrefour de la rue Maurice Gunsbourg et de l'avenue Jean Jaurès, conservée dans le projet d'aménagement urbain, témoignerait de l'histoire industrielle, scientifique et sociale du quartier d'Ivry-Port.

- **Square de la Minoterie**

Au début du XX^e siècle, l'industrie alimentaire est l'une des branches les plus présentes sur le territoire d'Ivry. En 1900, la minoterie Delangle s'installe à Ivry-Port pour y exploiter un moulin à farine. Après sa fermeture dans les années 50, les établissements Molinari, fabricant de pâtes lui succèdent. Aujourd'hui, l'usine – un des rares bâtiments industriels construits en meulière – fait l'objet d'une réhabilitation sous la dénomination « Quai aux grains ».

Au vu de ces éléments, je vous demande d'approuver ces propositions.

P.J. : plan.

URBANISME

ZAC Ivry-Confluences

Dénomination d'une nouvelle voie

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2010, décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences,

vu le programme de ladite ZAC, prévoyant la construction de logements, activités et équipements desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant qu'une nouvelle voie communale va être aménagée entre la rue Pierre Rigaud et la rue Maurice Gunsbourg et qu'il convient de lui donner un nom,

considérant la volonté de la Ville de conserver des traces de l'histoire industrielle, scientifique et sociale du quartier d'Ivry-Port,

considérant que dans ce secteur était implantée une usine fabriquant des lampes,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations,

vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 20 mars 2013,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « rue des Lampes », la future voie communale, aménagée dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, entre la rue Pierre Rigaud et la rue Maurice Gunsbourg.

RECU EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MARS 2013

URBANISME

ZAC Ivry-Confluences

Dénomination d'un nouvel espace public

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2010, décidant la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Ivry-Confluences,

vu le programme de ladite ZAC, prévoyant la construction de logements, activités et équipements desservis par de nouveaux espaces publics et voiries,

considérant l'aménagement d'un nouvel espace public reliant le boulevard de Brandebourg à la rue Pierre Rigaud et séparant deux îlots de logements et d'activités,

considérant la volonté de la Ville de conserver des traces de son passé industriel,

considérant qu'une minoterie était installée dans ce secteur,

vu la proposition du groupe de travail sur les dénominations,

vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 20 mars 2013,

vu le plan, ci-annexé,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer « square de la Minoterie » le futur espace public, aménagé dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences, reliant le boulevard de Brandebourg à la rue Pierre Rigaud.

RECU EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 2 AVRIL 2013

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 29 MARS 2013